

L'écho du CSE DTSI

Le collectif CGT au CSE DTSI

titulaires :

Sylvie Amisse (DISU)
Géraldine Candida (UPR SE)
Laïla Chatraoui-Mouchrih (DSI)
Nathalie Gomes (PFS)
Rémy Chiménes (DSI)
Joël Conte (DISU)
Noël Dreano (UPR IdF)
Fabrice Lebrun (UPR SO)

suppléants :

Nora Laadri (PFC)
Elisabeth Guibert (DSI)
Laurent Bouix (DTR)
Arsène Schnell (DISU)

représentant syndical :

Thierry ROY (DTR)

Date de parution
7 novembre 2022

Edito : l'immobilier de la discorde

Comme le mois dernier, la non-qualité du dialogue social a été au centre de la réunion d'octobre. Le CSE DTSI passe 70% de son temps à discuter des projets immobiliers et émet des avis négatifs sur ces projets qui dégradent les conditions de travail. Et la direction passe systématiquement outre.

Cette fois-ci, le non-respect du code du travail à propos d'une salle d'allaitement sur le site du "Nouveau Village" a été la goutte d'eau de trop. Les représentants du personnel ont obtenu que la direction respecte le code du travail en mettant dès le lendemain en place cette salle d'allaitement.

Nous avons aussi décidé unitairement de ne

débattre d'aucun des projets immobiliers présentés à ce CSE, la direction n'ayant que faire de l'avis des représentants du personnel.

Pour la CGT, le plus urgent est d'arrêter les suppressions d'emplois qui dégradent fortement les conditions et le sens du travail, et d'augmenter les salaires.



Stop aux projets immobiliers qui dégradent les conditions de travail !

Les deux tiers du temps des débats du CSE DTSI sont consacrés aux projets immobiliers de la direction. Avec des avis négatifs sur lesquels la direction s'assied.

Ces projets immobiliers dégradent les conditions de travail avec des environnements plus bruyants, moins de place par position de travail, la généralisation du flex avec des ratios qui se dégradent encore, maintenant à peine au-dessus de 0,6 positions de travail par salarié. Une fois passé le whaouhh d'être dans de nouveaux locaux, les salariés s'en rendent bien compte.

Tout cela, couplé avec l'augmentation des temps de trajets domicile - travail générée par certains nouveaux sites augmente fortement le télétravail. Ce qui n'est pas sans effets sur le sentiment d'isolement, ni sur les factures de chauffage ... du domicile.

Les expertises et la médecine du travail donnent des avis qui vont dans le sens de ce que disent les élus : ces projets immobiliers dégradent les conditions de travail.

Pour la direction il s'agit de faire des économies, qui iront ... dans la poche des actionnaires. Pour la CGT c'est inacceptable !

DTSI demain pour compenser les suppressions d'emplois d'aujourd'hui ?

Quand la nouvelle organisation "DTSI Demain" a été présentée il y a un peu plus d'un an, la CGT a dit que cette réorganisation avait pour but d'organiser les services malgré les nombreux départs non remplacés (qui sont des suppressions d'emplois). La présentation des orientations DTSI a confirmé les craintes des élus CGT au CSE de la DTSI : comment faire le travail avec moins de salariés.

Le choix stratégique de la direction est de trouver des partenaires pour une partie de nos activités pour compenser la baisse des effectifs.

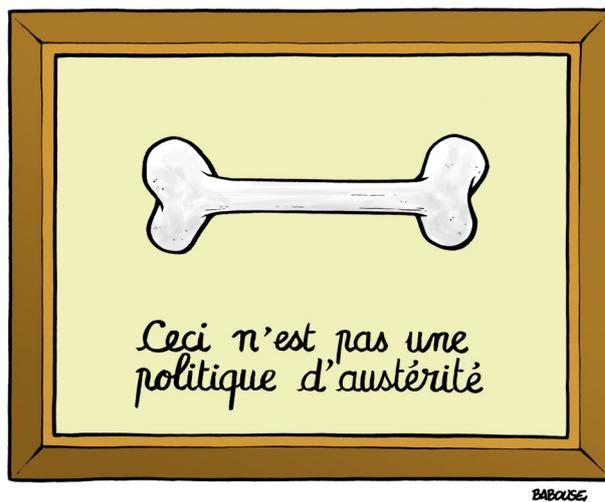
Nous assistons de plus en plus à des transferts des activités du SI ou bien à la gestion des infrastructures vers la Sofrecom au Maroc ou en Tunisie. Comme beaucoup d'entreprise en France, Orange utilise la délocalisation de nos activités dans des pays avec des coûts salariaux défilants toute concurrence.

Pour la CGT il existe d'autres solutions comme avoir une politique de l'emploi plus volontariste, arrêter les suppressions d'emplois, recruter, former. Par exemple c'est une honte de voir partir les alternants formés par nous

mais non embauchés.

Recruter, former sont les seules solutions si nous ne voulons pas perdre les compétences accumulées au fil des ans dans Orange, et en particulier à la DTSI.

L'ART DÉLICAT DE LA COMMUNICATION



DTSI : vente à la découpe des activités

La DTSI va confier à Network Shared Services Operations en Roumanie (NSSO, direction d'Orange Innovation) le domaine cœur mobile 2G et 3G d'Orange France alors que des salariés de DTSI sont encore présents pour gérer cette activité et qu'ils devront se retrouver un autre emploi. La CGT pose la question de l'avenir des activités mobiles au sein de DTR.

Pour la CGT ce transfert d'activité ne va servir qu'à augmenter encore les profits de l'entreprise (qui seront redistribués en dividendes), au détriment des conditions de travail des salariés, des compétences.

Nous ne sommes pas confiants sur l'avenir des activités mobiles et de transmissions avec une perte des compétences au sein de la DTSI, face à une stratégie

du groupe de poursuivre la "mutualisation" vers un GNOC en Europe. Quand la direction dit "mutualiser dans le groupe" ou "internaliser dans le groupe", il s'agit en fait de faire faire des activités, dans le groupe certes, mais surtout dans des pays à faible coût de main d'œuvre. Il faut appeler un chat un chat, cela s'appelle "délocaliser".

La DTSI est l'opérateur industriel d'Orange France. Elle est le résultat des expériences et compétences dans nos domaines essentiels accumulées depuis des décennies. Cette vente à la découpe de ces activités n'est pas ce qui va garantir un avenir à la DTSI ni à Orange.

Il faut inverser la logique de la recherche du profit immédiat.



Lien vers la déclaration préalable de la CGT au CSE DTSI d'octobre 2022

Vous souhaitez nous contacter pour adhérer à la CGT Fapt Orange

Contactez la CGT Fapt Orange

